



1er octobre 2023

Règlement (UE) 2023/1214

Chers clients et partenaires du Groupe LFD,

Le 23 juin 2023 l'UE a adopté le 11e paquet de sanctions contre la Russie. Celui-ci inclut l'introduction du règlement (UE) 2023/1214 modifiant le règlement (UE) 833/2014, publié au Journal officiel de l'UE L 159 I.

Le groupe LFD respecte les exigences du règlement (UE) 833/2014 (en tenant compte notamment des modifications apportées par le RÈGLEMENT (UE) 2023/1214 DU CONSEIL du 23 juin 2023) et s'y conforme car il a toujours respecté tous les règlements européens adoptés concernant les "mesures restrictives à l'égard des actions de la Russie qui déstabilisent la situation en Ukraine".

En particulier, le groupe LFD garantit à tous ses clients que les marchandises livrées à partir du 1er octobre 2023 ne seront pas soumises à l'interdiction d'importation et d'achat visée par l'article 3 du règlement (UE) 833/2014.

Cordialement,

Groupe LFD